

marques, sauf que c'est là l'explication de cette somme additionnelle.

L'hon. M. KING: A l'heure actuelle, le seul aide aux écritures dans le bureau du chef de l'opposition est un commis qui agit également comme secrétaire. Le chef de l'opposition a le droit de nommer son secrétaire. J'ai lieu de croire que les honorables députés comprendront qu'il faut au chef de l'opposition plus qu'un sténographe pour lui permettre de remplir convenablement les fonctions qui lui sont assignées avec l'importante correspondance et tout le reste de la besogne qu'il lui faut expédier. Je pourrais dire à mon honorable ami qui a soulevé cette question que le bureau du chef de l'opposition doit comprendre un employé capable de correspondre en français et en anglais, de traduire les lettres qui arrivent et qui sont écrites dans une ou l'autre de ces langues et de converser dans les deux langues avec les personnes qui viennent au bureau. Si je connaissais la langue française aussi bien que je le désire, je pourrais faire moi-même une bonne partie de ce travail, mais s'il faut que la correspondance se fasse dans les deux langues, le chef de l'opposition devrait avoir avec lui un commis qui puisse l'aider à traduire ces lettres. Ce sont là les raisons que j'ai données à l'honorable président de la Chambre, et il a immédiatement constaté qu'il fallait absolument donner au chef de l'opposition deux commis. Je suis certain que mon honorable ami a une très faible idée de la somme de travail qu'il y a à faire dans ce bureau, car il n'aurait pas été si vif à poser cette question.

M. DAVIDSON: Je n'ai pas l'intention de passer pour avare sur ce sujet, mais lorsque j'ai posé cette question je songeais que le très honorable sir Wilfrid Laurier avait rempli la charge de chef de l'opposition à la satisfaction de tous et qu'il n'avait à son emploi qu'un seul commis. Si le titulaire de cette haute position peut s'élever à la hauteur de son prédécesseur, la Chambre et le pays se tiendront pour satisfaits.

L'hon. M. KING: Mon honorable ami ne peut guère s'attendre à ce que je remplisse la charge de chef de l'opposition avec autant de compétence que l'a fait le très honorable sir Wilfrid Laurier; mais je lui ferai remarquer que le travail de ce Parlement augmente toujours et que sir Wilfrid Laurier, lorsqu'il était chef de l'opposition, avait un commis nommé par le Gouvernement, mais qu'il a été obligé à part cela de se procurer les services d'un autre commis et cela à ses propres frais. Je crois que

c'est absolument injuste pour le chef de n'importe quel parti. Malheureusement, mes moyens ne me permettent pas de payer un employé supplémentaire pour faire la besogne officielle. Il m'est impossible de remplir la charge qu'on m'a assignée si l'on ne me donne pas l'assistance nécessaire. Je suis prêt à donner tous mes services au pays et tout ce que je demande en retour, c'est qu'on me permette d'avoir deux commis dans mon bureau.

M. DAVIDSON: S'il faut un nouveau commis à l'honorable député pour rester chef de l'opposition, je n'ai pas d'objection, parce que je désire vivement qu'il garde son poste.

M. LAPOINTE (Québec-Est): C'est très habile.

Chemins de fer et Canaux.—Crédit imputable sur le revenu.—Paiement des dépenses relatives au rachat du Grand-Tronc et des réseaux auxiliaires, \$50,000.

L'hon. M. FIELDING: A quelles dépenses servira ce crédit?

L'hon. M. MEIGHEN (ministre de l'Intérieur): Je viens de voir cet article moi-même pour la première fois, mais je sais à quelles dépenses il sera affecté. Il sera employé à des honoraires d'avocats et, je le suppose, à des frais de témoins. En un mot, il défraiera les dépenses nécessaires des enquêtes.

L'hon. M. FIELDING: A l'arbitrage?

L'hon. M. MEIGHEN: Oui, au sujet de l'arbitrage.

L'hon. M. FIELDING: Parlez-vous des deux parties de l'arbitrage?

L'hon. M. MEIGHEN: Non, nous n'avons rien à faire avec l'autre partie.

L'hon. M. FIELDING: Excepté que nous sommes l'autre partie, également.

L'hon. M. MEIGHEN: Peut-être les honorables députés de la gauche le sont-ils, mais pas ceux de la droite.

L'hon. M. FIELDING: Nous le sommes, dans le sens large du mot. Tout le Parlement et les contribuables du pays sont les actionnaires, ou le seront, du Grand-Tronc.

L'hon. M. MEIGHEN: "Ou le seront."

L'hon. M. FIELDING: Nous sommes donc la compagnie du Grand-Tronc, dans le sens large du mot.

L'hon. M. MEIGHEN: Pas jusqu'à ce que nous le soyons. Ce sera plus tard. En attendant, nous payons nos dépenses et la compagnie, les siennes.